VILLE DE MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX
Tél. 03.80.92.01.34 – Fax. 03.80.89.11.99

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 7 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 01/07/16, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 7 juillet 2016, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Montbard.

Présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Stephen LOUREIRO, Monique HARPE, Alain THOLE, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Maryline DECOURSIERE, Gérard ROBERT, Maria MARCOS, Catherine PITOIS, Béatrice QUILLOUX, Jean-Pierre RIFLER, Francisca BARREIRA, Véronique VIAL, Fabien DEBENATH, Emmanuel GALOSEAU, Dominique ALAINÉ, Michel PINEAU, Benoît GOUOT.
Absents : Annick DROYER, Martine GAUMET, David DIANO.
Excusés : Marie-Rose GALLOIS, Bernard NICOLAS, Sylvain TROTTI, Martial VINCENT, Marlène SABARLY, Christelle SILVESTRE.
Pouvoirs : Marie-Rose GALLOIS à Maryline DECOURSIERE, Bernard NICOLAS à Abdaka SIRAT, Sylvain TROTTI à Aurélio RIBEIRO, Martial VINCENT à Catherine PITOIS, Marlène SABARLY à Laurence PORTE.
Secrétaire de séance : Danielle MATHIOT.

2016.87 – Vente au plus offrant de deux immeubles appartenant à la Ville de Montbard

Rapporteur : Madame le Maire

Considérant le départ de l'association diocésaine de l'immeuble situé au 15 rue Daubenton depuis fin janvier 2016 et le départ de l'association des Cités Fays en 2015 de la maison en fond de cour au 45 rue d'Abrantès ;
Considérant les avis des Domaines en date du 19 février 2016 et 19 mars 2015 ;
Considérant la situation géographique de ces deux immeubles et les différentes demandes de renseignements reçues à ce jour à propos de ce bien ;
Considérant la possibilité pour une commune de vendre un bien au plus offrant ;
Considérant le règlement de consultation (joint à la présente délibération) ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés,
Avec 1voix Contre (Benoît GOUOT), 1 Abstention (Michel PINEAU) et 23 voix Pour,
- décide de vendre le Presbytère situé au 15 rue DAUBENTON et la maison en fond de cour au 45 rue d'Abrantès en procédant à une vente amiable au plus offrant conformément au règlement de la consultation ;
- fixe la mise à prix de l'immeuble n°1 – Presbytère à 19 5 000 € et de l'immeuble n°2 – Maison en fond de co ur à 26 400 €,
- fixe la date limite de dépôt des offres au vendredi 30 septembre 2016 à 17h,
- **décide** qu'une commission composée de Mme Le Maire, du 1er adjoint, M. RIBEIRO, de l'adjoint aux finances, M. LOUREIRO, de l'adjoint à l'urbanisme et au cadre de vie, M. THOLE et de la responsable du service urbanisme et patrimoine examinera les offres,
- mandate le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 08/07/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 08/07/2016

Pour copie conforme
- Le 07/07/2016
Laurence PORTE, Maire
MAIRIE DE MONTBARD